

## A PROPOS DES FORMES VERBALES BIVALENTES ET TRIVALENTES BASQUES

**Karmele Rotaetxe**

*Professeur de Linguistique Générale  
Université du Pays Basque*

**Abstract:** Il a souvent été indiqué que les verbes plurivalents basques ont une conjugaison pluriactancielle dans laquelle l'accord se fait avec deux ou trois actants. Le repérage de segments indiciaux y est aisé car les formes verbales conjuguées sont des formes agglutinées, d'accord avec la technique dominante de la langue. Or, certaines formes verbales bivalentes ne montrent dans leur composition morphémique qu'un seul indice coréférent au nominal à l'ergatif (sujet) mais montrant la forme et la distribution correspondant à un nominal à l'absolutif (complément d'objet) et de troisième personne. Ces formes, tenues traditionnellement pour irrégulières, ont parfois été expliquées comme des faits de *split ergativity*. L'explication proposée part de la structure distributionnelle inhérente aux formes agglutinées et de la réalisation nulle de la troisième personne singulier en basque, comme dans de nombreuses langues.

**Keywords:** valence verbale; actant; ergatif; sujet; complément objet; absolutif; coréférence; agglutination; distribution; personne.

### 1. INTRODUCTION

Le classement typologique range le basque parmi les langues ergatives; ce trait, remis en cause au niveau syntaxique, ne l'a pas été en morphologie, ce qui a permis à Dixon d'affirmer: "Basque (...) is fully ergative at the morphological level" (1994: 2). Le sens de "fully" doit, néanmoins, être nuancé en raison de certains faits pouvant rappeler des scissions de l'ergativité. C'est leur prise en compte dans des formes verbales bivalentes qui mène à proposer une nouvelle structure de celles-ci.

Certaines idées exprimées ici proviennent de mon exposé fait à l'A.L.T. Inaugural Meeting (Vitoria-Gasteiz, 7-10/09/95) sous le titre *Y a-t-il scission de l'ergativité en basque?* L'idée centrale y est, précisément, de rejeter la notion de *split* comme explication d'un type de formes verbales -tenues pour irrégulières dans leur paradigme- pour lesquelles je propose une nouvelle

structure rendant compte de leur apparente irrégularité. Correspondant à des verbes bivalents, les formes en question ont toutes en commun de montrer un accord (apparent ou réel, ce qui reste à vérifier) avec un absolutif de la 3 personne ainsi qu'avec un ergatif de la 1, 2 ou 3 personne qui ne pose pas de problème. L'explication que je propose part du principe que le basque est une langue de type agglutinant et que, de ce fait, la distribution des différents morphèmes qui constituent ses formes plurivalentes est un trait structural de la langue.

## 2 - MORPHOLOGIE ET ERGATIVITÉ

La notion d'*ergativité* sera entendue comme suit: les nominaux exigés par la valence verbale seront dits **A** et **P** dans les verbes bivalents, correspondant *grosso modo* aux verbes transitifs des langues nominatif/accusatif (bien que la similitude ne soit pas totale comme il a été récemment montré dans *L'Actance en basque* (Rotaetxe, sous presse)); **S** désignera le seul actant obligatoire des verbes univalents. D'après le codage morphologique, le lien entre les termes signalés est **S-P/A**, comme on le verra ci-dessous. **A** est marqué par le morphème **-k**, qui s'agglutine à la finale absolue d'une base préalablement déterminée, soit au moyen d'un prédéterminant en quantité/qualité (type *quel*, *combien*, etc..) ou d'un numéral pré/postposé, soit au moyen du morphème général de détermination **-a** (dorénavant, DEF= Définitude) et, dans ce cas-ci, la base peut être pluralisée, la marque d'ergatif se rajoutant à une séquence primaire formée de Base+DEF+PLUR (Rotaetxe, 1978, 1992 pour plus de détails). Il s'agit du nominal ergatif. Quant à **S** et **P**, ils représentent les rapports d'actance du nominal absolutif, qui n'a pas de marque spécifique, bien que son insertion dans la phrase exige que sa base soit également déterminée, par l'un des moyens précités. C'est ce que montrent les exemples suivants<sup>1</sup>, dont les gloses suivent l'analyse commune que ce travail va, justement, questionner:

- (1) Zein                lagun etorri da?  
PREDT.quel ami:ABS. PPvenu AX.UN.:3SG.PRS.  
"Quel ami est-il venu?"
- (2) Lagun- a            dator  
--- -DEF.ABS. V.ST.UN.otorri:3SG.PRS.  
"L'ami vient".
- (3) Lagun-a-k            datozi  
-----PL.ABS. etorri:3PL.PRS.  
"Les amis viennent".
- (4) Lagun-a- k lagun-a ekarri                d-            u-     Ø  
---- -DEF-E. ----- PP.amené AX.BI.PRS.:3SG.ABS.-RD.-3SG.E.  
"L'ami/e (E=A) a amené l'ami/e (ABS=P)".
- (5) Lagunak laguna                d-            akar- Ø  
----- V.ST.BI.ekarri:3SG.ABS.- RD- 3SG.E.  
"L'ami/e (E=A) amène l'ami (ABS=P)"
- (6) Lagun-a-g- ()- k lagunak ekarri                d-            it-u- (z)- te  
----- PL-() E ----- AX.BI.PRS.3SG.ABS.-PL.-RD.-()3PL.E.  
*Lagunek lagunak ekarri dituzte* (basque oriental et normatif).  
"Les ami/e/s (E=A) ont amené les ami/e/s (ABS=P)".

En (1), (2),(3) *zein lagun*, *laguna*, *lagunak* sont sujet (S); en (4), (5), *lagunak* est sujet (A) et *laguna*, objet (P); en (6), *lagunek* est sujet (A) et *lagunak*, objet (P), la norme ayant retenu la

<sup>1</sup> Voici les abréviations utilisées dans les gloses: E =ergatif, ABS =absolutif, D =datif; PP= participe passé (bien que sa forme soit aussi celle de citation du lexème verbal, cette notation, semblable à celle des langues nominatif/accusatif, n'est pas abusive dans les propos de mon travail); AX =Auxiliaire; UN =Univalent; BI =bivalent; TRI =trivalent; V.ST= verbe synthétique; RD =radical; 1, 2, 3 = première, deuxième, troisième personne; SG =singulier; PL =pluriel; PRS =présent; PAS =Passé; i.e.= indo-européennes; A, P et S (cf. ci-dessus) correspondent, d'accord avec § 3, aux fonctions suivantes: A, P =sujet et objet d'un verbe bivalent, respectivement; S =sujet d'un verbe univalent; # = limite de mot. A partir de § 8, T = Temps; M = Modalité ou Mode, ces deux termes étant équivalents dans le texte actuel. Par ailleurs, je rappelle que la détermination nominale et, partant, le codage morphologique des fonctions porte sur le syntagme complet. Par exemple: *((ume) (argi)-a)*, ABS.SG= "l'enfant intelligent" et *((lagun) (argi)-a-ri)*, DAT.SG. = "à l'ami/e intelligente/e", ce découpage suffisant à mes propos actuels.

forme orientale de l'ergatif pluriel pour lever l'ambigüité du syncrétisme de l'absolutif et de l'ergatif pluriel des parlers occidentaux. Dans ces parlers (biscayen surtout), ce même syncrétisme apparaît au pluriel des démonstratifs des trois distances dont le codage segmental ABS ou E est le même pour exprimer S, A ou P. Ainsi, pour la première distance:

- (7) a. *ABS.SG* lagun **hau** joan da / *ABS.PL* lagun **hónek** joan dira  
           "cest ami est parti" /                   "ces amis sont partis"  
     b. *E. SG*   lagun **honék** egin du/ *E.PL* lagun **hónek** egin dute  
       "c'est ami (l')a fait                   "ces amis (l')ont fait"

La coïncidence formelle du PL. ABS et E (qu'on trouve aussi dans les démonstratifs des autres distances) pourrait être tenue pour un cas de scission. Mais, compte tenu que, si *split* il y a, il est systématiquement déclenché par le morphème pluriel, on peut penser qu'il s'agit d'un syncrétisme morphologique dû au fait que ce morphème -à la finale absolue devant pause- et le morphème d'ergatif ont la même représentation phonique (Rotaetxe, 1978; 1992: 29<sup>2</sup>). Ces données montrent donc que, malgré l'extension de l'ergativité morphologique basque, il existe des formes qui neutralisent l'opposition absolutif/ergatif, dont les études sur le basque ne rendent souvent pas compte parce que la norme ne les a pas retenues. Mais c'est leur existence qui justifie, en partie, que la notion de *split* ait pu être proposée.

Je dois signaler, par ailleurs, que les gloses des verbes bivalents, présentées ci-dessus, doivent être précisées.

## 2 - TYPES DE CONJUGAISONS

Bien qu'il existe quelques verbes à conjugaison dite "syn-thétique" (dont *etorri*, univalent, et *ekarri* bivalent des exemples ci-dessus), la conjugaison est surtout périphrastique. Le lexème verbal sélectionne, en fonction de sa valence (uni/ bivalent) l'un des deux auxiliaires, en rapport d'exclusion, employés aussi comme des verbes pleins: *ukan* (conjugaison bivalente du lexème verbal) et *izan* (univalent)<sup>3</sup>. La conjugaison du premier agglutine obligatoirement des **marques de personne** d'ergatif et d'absolutif (mais, cf. plus bas pour ce qui est de la 3 personne); celle de *izan* ne montre que la marque de l'absolutif. Dans les deux cas, on peut avoir des expansions intégrant l'**indice du D**. Ces indices peuvent être pluralisés dans la forme verbale. Etant donné que les indices intraverbaux peuvent être en concurrence avec leur expression nominale dans la phrase, la morphologie ergative du basque apparaît à travers des **références croisées**, dans le verbe conjugué. Celui-ci est une **forme liée** (*bound-form*, d'accord avec le caractère agglutinant du basque (Rotaetxe et Doneux, 1971), dont le segment lexical (RD, dans les gloses) est minimum. Ainsi, contenant les marques des différents actants, les formes verbales suffisent à montrer les rapports nom-verbe de la phrase: les pronoms de la 1 et de la 2 ne sont donc, jamais, grammaticalement nécessaires et, si les noms sont exprimés, ce n'est pas en raison d'une exigence grammaticale, mais référentielle:

- (8) (Zu-k) (ni) ikusi n(a) -u- zu  
 (PR.PERS.2SG-E)(PR.PERS.1SG.ABS) PP.vu AX.ukan:1SG.ABS-RD-2SG.E  
 "Vous/tu m'avez/m'as vu/e"

<sup>2</sup> cf. Dixon (1994: 92; 104, sq.) pour les stratégies de codage d'E PL dans différentes langues.

<sup>3</sup> Deux précisions sont à faire: 1) en rapport avec les conditions syntaxiques de variation d'actance (cf. Lazard, 1994), on constate que la plupart des lexèmes verbaux fait le choix exclusif d'un auxiliaire ou de l'autre; il y en a, néanmoins, qui peuvent sélectionner l'un et l'autre, en fonction du sens à exprimer: par ex. *sartu* "entrer" avec l'auxiliaire univalent et "rentrer, mettre qqc." avec l'auxiliaire bivalent; *hil* "mourir/ tuer"; 2) ukana, comme verbe principal n'existe pas dans mon emploi du basque, mais existe pour d'autres usagers; c'est ce qui nous a poussés à lui donner ce statut dans le Tome sur le verbe de la Grammaire de l'Académie (Euskaltzaindia, 1987: 127) où, par ailleurs, nous l'avons distingué de *\*edun* (forme reconstruite) tenue pour base de l'auxiliaire bivalent. La question est sans importance ici. La conjugaison bivalente, autre *ukan*/*\*edun*, se sert d'auxiliaires supplétifs, que l'on verra plus loin. J'emploie *ukan* pour désigner conventionnellement l'auxiliaire bivalent.

- (9) (Ni-k) (zu) ikusi z(a) -it- u- t  
 (PR.PERS.1SG-E) (--ABS) PP.vu AX.ukan:2SG.ABS-PL- RD-1SG.E<sup>4</sup>  
 "Je t'/vous ai vu/e"

- (10) a. Etxe-ra joan z(a)-ra (zu)  
 maison-ALLATIF allé/e AX.izan:2SG.PRS. ----  
 "Tu es allé/e à la maison"  
 b. Etxera joan n(a)- iz (ni)  
 ----- AUX.izan:1SG.PRS- RAD --  
 "Jc suis allé/e à la maison"

La technique d'agglutination étant un paramètre essentiel dans l'analyse qui suit, il est bon de rappeler deux de ses caractéristiques saillantes: a) possibilité d'analyser les formes liées et d'y réperer les morphèmes constituants, ce qui oppose l'agglutination à la flexion; b) nulle séparabilité des morphèmes en question que les usagers des formes liées ne peuvent même pas isoler dans des emplois métalinguistiques du type "Tu as dit *le* ou *la*?"( de l'énoncé "Je le/la vois", par ex. ). Car, même s'il ne s'agit pas d'amalgames, les formes liées sont des formes compactes, surtout dans les langues dont le degré de synthèse est élevé, comme le basque, face aux syntagmes nominaux/verbaux des langues analytiques. En particulier, dans ces langues-ci, les clitics peuvent être pris par l'usager pour des mots, en raison au moins de leur séparabilité, ce qui est impensable dans les langues agglutinantes, comme le basque, le le tcherkesse, etc. (Rotaetxe, sous presse2.). C'est la forme liée, entière, qui peut être tenue pour un mot (cf. Note 11, infra).

La morphologie ergative apparaît aussi à travers les marques verbales. Ainsi, aux personnes du discours du moins, la langue dispose de deux séries de marques qui se distinguent entre elles par leur forme et par leur distribution: une série initiale code l'absolutif sujet (S) d'une forme verbale univale, comme *n(a)*- de (10)b. de 1ère personne ou *z(a)*- de (10)a., de 2ème. personne et l'absolutif objet direct (P) d'une forme bivalente, comme *n(a)*- de (8) à la 1ère. personne ou *za*-de (9) à la 2ème. personne; une série finale code l'ergatif sujet (A) des formes bivalentes ou trivalentes: ainsi -*zu* de (8) et de (11) à la 2ème. personne et -*t* de (9) et de (12) à la 1ère. personne. Il y a donc un marquage différent de S et de A, alors que les langues sans ergativité ont la même marque de sujet de n'importe quel verbe.

En outre, on voit que, comme dans toute langue agglutinante, la distribution des segments d'une forme liée est pertinente. Dans les formes verbales bivalentes, les segments coréférés à l'ABS et à l'E occupent toujours la première place et la dernière, respectivement: (8), (9); s'il y a un D, il s'infixe (11), (12). A noter que, dans ce cas-ci, ce n'est que la distribution qui permet de distinguer les indices de D et d'E de la première et de la deuxième personne<sup>5</sup>:

- (11) (Zuk) (ni-ri) ogi-a eman d- i- da- zu  
 --- D pain-DEF PP.donné AX.ukan:3SG.ABS-RD-1SG.D-2SG.E  
 "Tu m'as donné le pain"

<sup>4</sup> Le PL. exigé par *zu* que j'ai présenté comme 2.SG. provient du fait que cette forme s'opposait, comme un pluriel, à des formes de traitement extrêmement familier et qui distinguent le genre de l'émetteur et de l'interlocuteur. Leur complexité a entraîné leur disparition dans la plupart des parlers et la référence du *zu* actuel est du singulier. De fait, il s'est créé un pluriel morphologique, *zuek*, renvoyant à plusieurs interlocuteurs (cf. Rotaetxe, 1978a, ch. 3.5).

<sup>5</sup> Il est vrai que, en raison de l'économie du langage certainement, les langues d'Europe n'ont pas, en général, trois formes différentes d'indices verbaux, de clitics ou même de pronoms libres pour distinguer les fonctions actancielles de sujet, d'objet et de datif (cf. Rotaetxe, sous presse2). Dans les langues i.e., les syncrétismes concernent souvent l'objet et le datif, contrairement à ce qui se passe en basque.

(12) (Nik) (zuri) ogia eman	d-	i-	zu-	t <sup>6</sup>
-----D-----	AX.ukan:3SG.ABS- RD-2SG.D-1SG.E			
"Je t'ai donné le pain"				

La coïncidence formelle datif/ergatif existe aussi en tcherkesse, mais concerne le codage nominal (cf. Rotaetxe, sous presse2). Voici un schéma des séries d'indices verbaux du basque:

	ABS (S/P)	E (A)	DATIF (Object Indirect)
1ère	n(a)-	-t	-da- (cf. Note 6)
2ème	z(a)-	-zu	-zu-
3ème	d-	-Ø	-o/e (Sing./Plur.)

Par rapport à ceci, je me propose de montrer que la marque d- tenue généralement pour indice actancial de 3ème,, personne singulier (et pluriel, dans la mesure où la pluralisation utilise un recours syntagmatique) ne l'est point.

### 3 - SYNTAXE ET ERGATIVITÉ

Au niveau syntaxique, la langue n'est pas ergative. Le nominal marqué à l'ergatif présente les propriétés du sujet des langues accusatives, les preuves de **subjecthood** de Keenan ayant été vérifiées dans Rotaetxe (1977,1978a). Non seulement elles montrent que l'ergatif (A) est aussi sujet dans sa construction que l'absolutif (S) l'est dans la sienne, mais aussi que l'absolutif (P) ne peut être qu'un objet intimement lié au prédicat verbal (Rotaetxe, 1992; sous presse1). Néanmoins, le sujet (A) basque se distingue du nominatif sujet des langues i.e. par certains traits: il est marqué et sa marque code également le complément agent de certains tours proches sémantiquement du passif. L'ergatif (A) ne présente pas avec l'absolutif (P) les mêmes rapports que le nominatif avec l'accusatif, d'où l'absence d'une diathèse passive (en voie, peut-être, de création pour des besoins socioculturels<sup>7</sup>) et l'existence de certaines structures d'antipassif, usuelles mais non productives, à mon avis.

4 - Le découpage morphémique de l'AX.BI/ukan, présenté plus haut, doit être repris. Il a montré que l'indice actancial de l'ABS est initial et celui de l'E est final (5), (6), (8), (9), l'indice du D étant un infixe (11), (12). C'est le découpage admis à la suite de Azkue ([1923-1925] 1969: t.II: 534-638), selon lequel les caractéristiques d'ABS ("Patient", pour Azkue) vont toujours à l'initiale et s'opposent ainsi: *n-/z-/d-* (1, 2 et 3 SG, cette limitation suffisant à mes propos). Alors que la catégorisation de la 1 et de la 2 personne ABS n'a pas été questionnée, celle de la troisième l'a été (Trask, 1977; 1979; Laka, 1993).

Un comportement particulier de la 3ème. personne dans les langues ne saurait surprendre, certes, après l'étude bien connue d'Emile Benveniste sur l'opposition primaire entre les personnes du discours et la *non-personne*. En basque, d'ailleurs, l'exemple (4) a déjà montré que l'indice d'ergatif à la 3 Pers. est -Ø.

<sup>6</sup> Les segments -da- de (11) et -t de (12) sont des variantes combinatoires en distribution complémentaire, celle-ci apparaissant obligatoirement à la finale absolue devant pause. Le phénomène est connu en basque, aucune sonore ne pouvant occuper la position finale (cf. ci-dessus, le morphème de PL qui se réalise -k devant pause).

<sup>7</sup> Sentis, vraisemblablement, chez les bascophones vivant en situation de contact basque-espagnol, vis-à-vis, surtout, de la variété du basque de l'Administration. Cette remarque n'est pas vérifiable chez les bascophones dont les langues en contact sont le basque et le français et pour lesquels le basque n'a pas de statut officiel (cf. Rotaetxe, 1987 en ce qui concerne la Planification linguistique).

**5 - La remise en cause du statut morphosyntaxique du *d-* (de (5) et (6), par ex.) a été déclenchée par certains faits de concordance au paradigme du PAS:**

(13) (zuk) (ni) ikusi minduzun = "tu m'avais vu/e",

où, sans procéder à un découpage exhaustif, il est évident qu'on trouve en première position l'indice de 1 personne ABS (cf. (8) pour la même distribution de cet indice) et qu'on trouve à la fin-nale devant *-n* -marque de passé- l'indice de 2 SG.E. Mais en:

(14) a. (nik) Libe ikusi nuen = "J'avais vu Libe",

les choses ont changé. Le *n-* initial, indice comme on a vu d'ABS 1 pers. est coréféré ici non pas à un nominal ABS (*Libe*, de 3 SG, dans la phrase) mais à *nik*, 1 E. Or, s'agissant d'un E, on aurait dû avoir le morphème *-t*, codé à la fin (cf. (9)). Si l'ABS est un pluriel, sa pluralisation apparaît bien dans le verbe:

(14) b. (nik) Libe eta Jon ikusi n-it-uen = "J'avais vu Libe et Jon"

Ce fait est général à toutes les variétés géographiques dans le paradigme du PAS, lorsque l'ABS est une 3 pers. (*j'avais/ tu avais/nous avions/vous aviez.. vu X*) et concerne une grande partie de la conjugaison. On le retrouve, en effet, dans les formes d'imparfait de tous les V.ST.BI, dans celles du système conditionnel (*si j'avais vu X., je l'aurais amené..*) et, en biscayen, dans celles du potentiel. En outre, les formes triva-lentes, où l'ABS renvoie obligatoirement à une 3 pers., montrent au PAS également l'indice initial coréféré à un E. On peut comparer à (12) précédent cet exemple-ci:

(15) (nik) (zu-ri) ogia eman n-i-zu-n= "Je t'avais donné le pain"

Or, les formes du paradigme de *nuen* et d'autres formes à codage similaire (cf. 8 infra), ne montrant plus deux indices actanciels mais un seul coréféré à l'ergatif, ont été présentées comme des cas de *split* (Ortiz de Urbina, 1989; Rotaetxe, 1992), tout en signalant qu'elles constituaient des exceptions par rapport aux conditions des splits canoniques (affectant le PAS et non pas le PRES et la 3 personne et non pas la 1 ou 2). En outre, deux conditions devaient les justifier (PAS et ABS 3) et non pas une seule, comme il est habituel.

**6 - La solution proposée par Azkue, déjà en 1925, est tout autre. Cet auteur a signalé que, face aux indices de 1 et 2 SG qui ont le même codage en dépit des changements modaux et/ou temporels de la forme verbale concernée, l'ABS 3 présente des marques différentes (caractéristiques pour l'auteur) en fonction du Temps/ Mode de la forme où il s'intègre. Voici ces marques:**

(16) *d-* IND. PRS; *ø-/z-* IND. PAS; *l-* formes irréelles (syst. conditionnel, potentiel); *b-* Impératif (AZKUE, II: 540).

Sur le point concret qui nous occupe, on lui doit d'avoir été le premier à formuler l'hypothèse du **déplacement** du morphème d'E à la position canonique du morphème ABS, dont il adopte la forme. Pour Azkue, c'est parce que le morphème d'ABS au PAS est Ø- que la langue ne

tolérerait pas de ne pas remplir la position privi-légiée à beaucoup d'égards<sup>8</sup> et que se produirait le déplacement signalé (op.cit.: 556). Les morphèmes ainsi déplacés conservent leur fonction d'ergatif et leur référence à ce nominal (Agent, pour Azkue) tout en prenant la forme de la position qu'ils occupent. A ce propos, Azkue rend compte de doublets de formes verbales (sans déplacement et avec) dont il aurait été témoin<sup>9</sup>.

L'idée du "déplacement" a été reprise par Georg Bossong (1984) et par Itziar Laka (1993); je l'ai considérée moi-même (Rotaetxe, sous presse1), en abandonnant l'explication basée sur une scission de l'ergativité qui n'est qu'apparente.

7 - L'interprétation que je propose ici cherche surtout à rendre compte des formes du type (13) et (14), à partir de constatations empiriques et de principes théoriques, comme les suivants:

a) les formes verbales basque dites *fléchies* sont, comme on a vu, des *bound-forms* (formes liées), obtenues par agglutination. Pour ce qui est des éléments qui en font partie, leurs règles de position sont aussi importantes que leurs règles de représentation (Rotaetxe et Doneux, 1971), comme dans toute langue agglutinante, d'ailleurs: menomini, patawatomí, par exemple (cf. Hockett, 1971: 287).

b) dans les formes qui nous occupent, les éléments agglutinés sont le RD de l'AX/V.ST, les morphèmes de Temps/Modalité et des deux actants (ABS, E) impliqués dans l'énoncé par le sémantisme verbal certainement, c'est-à-dire, par le sens prototypique du verbe<sup>10</sup>. La fonction de chacun des indices actanciels dépendant de leur distribution dans la séquence (cf. (11) et (12)), il s'agit d'une **structure distributionnelle** délimitée par la case de chacun d'eux, en ce qui concerne l'information actancielle. A l'appui de ceci, on doit noter que les pluriels de la 1 et 2 Pers. ABS ou E ont des formes spécifiques (ce ne sont pas, comme on le sait, de véritables pluriels) et que la pluralisation de l'absolutif de la dite 3 personne recourt à une solution séquentielle (PL: *-it-* dans la norme, *-z*, en bizcayen) et non pas commutative. A noter aussi qu'un éventuel indice datif est infixé dans toutes les variétés du basque. On a donc, une structure à cases comprenant les éléments de la formule (17), dont ceux qui figurent entre parenthèses sont optionnels, les autres étant obligatoires:

(17) #ABS-(PL.ABS:-it-)-RD-(D)-Modalité-E-(Pl)-(PL.ABS:-z)-Temps#

(cf. Laka, 1993:46, pour une autre vision). Le choix entre les deux PL.ABS de (17) dépend, bien sûr, de la variété géographique et les symboles # marquent le début et la fin d'une forme liée, pouvant être tenue pour un mot<sup>11</sup>.

<sup>8</sup>La distribution phonologique, par exemple, montre que, comme beaucoup d'autres langues, le basque est bien plus riche en réalisations consonantiques initiales et centrales que finales. Le basque est une langue à syllabation clairement ouverte (surtout ses dialectes occidentaux) et le nombre de consonnes utilisées en finale y est très limité (cf. Rotaetxe, 1978a: 98-119).

<sup>9</sup> A propos d'un V.ST comme jakin "savoir", Azkue dit avoir entendu deux formes d'imparfait: *ekigun* "nous savions" et, chez les plus jeunes, *genkian*, avec déplacement de l'indice 1EPL (op.cit.: 557- Note 1).

<sup>10</sup> Il existe évidemment, en basque aussi, des variations d'actance provenant d'une réduction ou d'une augmentation de la valence verbale. Pour la notion de "variation d'actance", cf. Lazard, 1994: ch.V.

<sup>11</sup> On doit faire une différence entre les formes des verbes synthétiques et celles de l'auxiliaire (bivalentes, dans les deux cas, évidemment). Les différents critères de définition du mot "grammatical" sont tous applicables aux premières: accentuation, pauses virtuelles d'avant et d'après l'unité concernée et même la mobilité positionnelle et la cohésion interne dont parle Lyons ([1968]1971: 210-211). Quant aux formes de l'auxiliaire, la vérification de ces critères y est moins convaincante, hormis celui qui a trait aux pauses virtuelles. On peut, semble-t-il, tenir nauzu de (8) pour un mot différent de zaitut de (9), en dépit de la possibilité de commuter leurs indices d'après les segmentations que montrent les gloses. Mais cette question mérite une étude spécifique du "mot" dans une langue agglutinante, qui sort du

c) Chacune des cases ci-dessus (et, en particulier, celles d'ABS et d'E) peuvent être remplies par des variantes morphémiques tangibles ou nulles (selon la terminologie de Harris, 1971: 183). En général, d'ailleurs, pour admettre une variante nulle, il faut qu'elle se montre ainsi quelque part. En tous les cas, les règles de représentation mènent à une suite de morphes dont les réalisations phoniques aboutissent à une séquence sonore.

d) En ce qui concerne la première et la deuxième personne, les exemples précédents ont montré que la case ABS de la structure (17) est bien occupée, dans chaque cas, par des indices actanciels d'ABS rappelant dans le verbe les formes pronominales des personnes signalées (cf. (8), (9), (13)). Mais, il n'en est rien à la 3 pers. car le basque, comme le géorgien ou le latin, n'a pas de pronom correspondant (Rotaetxe, 1978c). Il n'y a donc pas d'indice de troisième personne ABS<sup>12</sup>, comme le montre la forme *euan* d'AUX d'IND. PAS du biscayen que je reprendrai plus loin. Autrement dit, l'ABS 3 (comme d'ailleurs l'E) présente une case distributionnelle vide qui peut être occupée par une variante morphémique -tangible ou nulle- en fonction des règles de représentation des autres éléments obligatoires de la structure. Cette constatation est fondamentale car il s'agit d'expliquer (14) par rapport à (13).

8 - En tant que formes liées, les formes considérées doivent avoir un début et une fin qui, les rendant isolables d'autres formes liées, en fassent une unité. Si les deux bornes de délimitation de l'unité ne disposent pas, l'une et l'autre, d'élément concret, il faut, au moins, que l'une d'elles en présente un. Au départ, le seul élément à forme tangible est, par nécessité, le RD et il faudra rendre compte de ses rapports avec l'élément à sa gauche (ABS) et les éléments à sa droite (Mode- E- Temps). La case à gauche et les cases à droite ne peuvent pas, toutes, présenter une variante morphémique nulle car cette situation mènerait à une séquence sonore limitée à la réalisation du RD, c'est-à-dire, à une unité qui ne serait pas la forme agglutinée qu'on attend. Par ailleurs, les catégories non actancielles de (17) se présentent en basque de la façon suivante:

(18) **Temps** {-Ø, au Présent (terme de l'opposition non marqué)  
/-n au PAS.}

**Mode** {-Ø- non marqué à l'Indicatif. Ni au Subjonctif ni à  
l'Impératif qui ont des auxiliaires supplétifs.  
{-ke- formes de l'irréel: Conditionnel et, en  
biscayen, Potentiel.}

Ceci dit, le codage des formes verbales à ABS coréféré à une 3 personne semble se faire suivant le **principe** du remplissage minimum des cases vides, afin d'aboutir à une forme liée. On va voir les différentes solutions, en limitant les exemples aux personnes du SG qui comprennent *zu* pour la 2 Pers. (cf. Note 3). Ces exemples ont tous en commun un même élément, l'ABS 3, case vide, à représentation Ø-. Ceci ne sera plus répété.

### 8.1) Indicatif

---

cadre actuel où il suffit de considérer que ces formes-là sont, en tous les cas, des unités reconnaissables en tant que telles, alors que leurs constituants ne le sont pas (critère de séparabilité, vu plus haut).

<sup>12</sup> Ce qui n'est pas une exception: cf. Benveniste ([1956] 1966: 251-257); Silverstein (1976: 117) et la "nominal hierarchy" de Dixon (1994: 85). D'après cet auteur, il s'agit d'une tendance universelle (*ibid.*: 100, note 27 où il reproduit l'opinion d'Alan Rumsey, et l'exemple de nombreuses langues). Le fait a été également montré par B. Comrie dans sa description du chukchee (Comrie, 1979).

8.1.1.) **PRES** - La structure (17) est représentée par:

- (19) #Ø - RD - Ø- E(-t/-zu/-Ø) -Ø#,

Les cases de M et de T ayant une représentation Ø, celle de l'E présente -t, -zu à la 1 et 2 Pers, mais -Ø, à nouveau, à la 3 P. On aurait dans ce cas-ci une représentation limitée au RD et non tolérée par la langue: quelque chose comme \*Ø-Ø-RD-Ø-Ø. Dans ces conditions, c'est la case de gauche qui doit présenter une variante tangible: le d- de l'AX.BI qui mène à *duØ* (cf. (4) et convient aussi aux formes de 1 et 2 E: *dut*, *duzu*, etc.. = "il/ elle a; j'ai, tu as ..", ainsi qu'à celles des V.ST.BI: *dakarzu*, *dakart*, *dakar..* "tu apportes; j'apporte; il/elle apporte...". Ainsi, à l'Indicatif Présent et indépendamment de la personne corréférée à l'E, d- est, dans la série initiale de l'ABS, la marque qui correspondrait à la 3ème. personne.

8.1.2) **Indicatif PAS** - Deux représentations, en fonction de la personne de l'E. S'il s'agit de la 3 Pers., on a:

- (20) #Ø- RD - Ø - E (-Ø) - N#

La dernière case à droite a un morphème tangible signalant la frontière de mot de la forme liée. Cette condition est suffisante pour faire de la séquence une unité de la langue. C'est pourquoi la forme *eu-(a)-n*<sup>13</sup> de l'AX.BI est possible en biscayen "(il/ elle) avait", de même que *ekar-(ra)-n* "il/elle apportait" du V.ST *ekarri* "apporter" et suggère que le z- des variantes normatives *zuen/zekarren* a été intégré par analogie avec la forme *zan* de l'AX.UN (cf. aussi Note 8). Si l'E n'est pas une 3 Pers., on a:

- (21) #Ø - RD - Ø - E (-t/-zu/-gu/-zue) - N#

Dans ce cas, le codage concret de deux cases successives finales (E - T) est interdit et oblige au déplacement signalé ci-dessus: l'indice actanciel d'E est déplacé à la case vide de l'ABS (à gauche du RD), tout en prenant la forme qui correspondrait à un indice d'ABS, mais en gardant sa corréférence avec un E.: *nuen* (14), *zenuen*, etc., "j'avais, tu avais.." de l'AX.BI comme *nenkarran*, *zenkarran*, etc. "j'apportais, tu apportais, etc.." du VB.ST.BI *ekarri*. On peut énoncer une double règle rendant compte de ce comportement de la langue:

(22) **Règle de l'équilibre morphémique:** la zone droite ne peut avoir plus d'une représentation tangible que si la zone gauche en présente une (les formes du type *n-indu-zu-n* de (13) "tu m'avais" sont donc justifiées). S'il n'en est pas ainsi, c'est l'indice actanciel d'E, à variante tangible, qui est déplacé à gauche du RD, la marque de Temps gardant sa position.

Cette règle en implique une autre, complémentaire:

(22') **Délimitation des formes liées du PAS:** Quand le morphème PAS a une représentation tangible (cf. (30) qui en manque), elle occupe la borne droite de la forme verbale et délimite le mot.

La double R. 22 a une valeur prédictive comme on va le voir.

<sup>13</sup> Ce découpage ne prétend pas être exhaustif. On pourrait, également, penser à e-u-(a)-n dont le e- à gauche du radical -u- couvrirait la case de gauche, ce qui éviterait de donner une règle spéciale de constitution des formes de 3 P. ergatif de l'auxiliaire et des verbes synthétiques. Mais c'est une alternative gênante: e- viendrait couvrir une case d'indice actanciel sans en être un, ce qui, dans mon cadre de travail, en ferait, dans le meilleur des cas, un élément explétif. On peut alléguer, évidemment que c'est bien le cas du d- que l'on vient de voir. Mais il y a une différence importante: d'un côté, la variante d- est générale à toutes les variétés du basque, alors qu'une éventuelle variante e- ne le serait pas; d'un autre, le statut de cet élément, controversé, n'a pas été tiré au clair par la recherche diachronique (cf. pour un état de la question: Gómez et Sáinz, 1995: 1-39, spéc. 21).

### 8.2) Impératif des formes d'ABS 3 et d'E 3.

Les AX supplétifs \*edin (UN) et \*ezan (BI) font appel à la solution décrite en 8.1.1), la variante d'ABS 3 (*b-*) occupant la case de gauche: *etor bedi* "qu'il/elle vienne"; *eman beza* "qu'il/elle donne".

### 8.3) Subjonctif

Manque de forme synthétique. Se sert des auxiliaires cités en 8.2 et de la stratégie de codage de l'indicatif. Ne montre pas de marque de modalité mais toutes ses formes (celles du présent incluses) sont munies d'un *-n* final qui n'est donc pas une marque temporelle mais, selon l'analyse généralement admise, une marque indiquant le caractère subordonné des procès verbaux exprimés:

8.3.1) PRS: *egin d-eza-ø-n/dezadan/dezazun*,... "qu'il/elle fasse; que je/tu fasse/s..." (cf. *d-u-ø/dut/duzu* en 8.1.1, ci-dessus<sup>14</sup>).

8.3.2) PAS: *egin zezan/nezan/zenezan* "qu'il/elle ait/que j'aie/ que tu aies fait"

**8.4.) Système Conditionnel:** Ces formes excluent l'opposition temporelle; dénotant des procès irréels, elles présentent une opposition aspectuelle, sans intérêt ici. Le Mode est représenté par la marque concrète *-ke-*. A signaler que les formes corrélatives au conditionnel proprement dit sont précédés de *ba-*.

Quant aux indices actanciels, la structure (17) a deux représentations, dans les mêmes conditions qu'en 8.1.2. Si l'E est 3, l'ABS 3 présente la variante tangible *l-* dans la case gauche: *edukiko bal(e)u, egingo l(e)uke* "s'il/elle l'avait, il/elle le ferait". Si l'E n'est pas une 3 pers., on a la solution attendue.

(23) ABS (3), E (3): 1 (3)- RD-KE-E (3): *l(e)uke*

*Jonek edukiko bal(e)u, egingo l(e)uke*

"Si Jean l'avait, il le ferait"

(24) ABS (3), E (1,2): déplacement de l'E, d'après la R. 22:

*(Nik) edukiko ban(e)u, egingo n(e)uke*= "si je (l)avais, je (le) ferais", etc.. La R. 22 prédit donc la même solution qu'en (21).

8.5) Potentiel - A distinguer les formes du biscayen et celles de la norme:

8.5.1 Biscayen: suit le schéma de 8.4. et montre une opposition temporelle: *-Æ/-N*.

8.5.1.1. PRS - Comme en 8.4, si l'ABS et l'E sont de la 3 personne, on a la marque tangible *l-* de l'ABS:

(25) *egin leike*: "il/elle peut (le) faire". Si l'E est une autre personne, on a le déplacement de l'E dans les conditions connues: (26) *ekarri neinke/zeinke* "je peux/tu peux (l)apporter", etc.

8.5.1.2. PAS - Elles ratifient qu'on peut avoir à droite plus d'une case couverte (ici, Mode= - KE- et Temps= -N), pourvu que celle de gauche le soit aussi:

<sup>14</sup> Pour ce qui est de la paire *dezadan/dut*, et de l'indice E 1 pers. *-t/-d(a)-*, cf. Note 5).

(27) *egin leike-(a)-n/neinke-(a)-n* "il/elle pouvait/je pouvais (le) faire..", où la voyelle épenthétique (*a*) semble représenter une limite non seulement syllabique mais aussi morphémique, dans la mesure où elle occupe la position de l'E déplacé<sup>15</sup>.

### 8.5.2. Norme: AX supplétif \*ezan et schéma de 8.1.

8.5.2.1.PRS: La case de l'ABS est occupée par *d-*, comme en 8.1.1:

(28) # d- RD(eza)-MOD(KE)- E (-t/-zu/-Æ/-gu..)#
  
(*egin*) *dezake/dezaket/dezakezu...*
  
"il/elle peut/je peux/tu peux (le/la) faire".

8.5.2.2. PAS: La marque de Temps (-N) est incompatible avec E, au Passé lointain. Comme en 8.1.2, on a le déplacement espéré:

- (29) a. *egin nezakeen* "j'avais pu (le/la) faire".  
 b. *egin zezakeen* "il/elle avait pu (le/la) faire".

Il existe aussi le paradigme du PAS proche qui manque de *-n* final tout en procédant au déplacement de l'E: dès que la case de droite est couverte (*-ke*) il faut couvrir celle de gauche:

- (30) a. *egin nezake* "je pourrais (le/la) faire"  
 b. *eman lezake* "il/elle pourrait (le/la) faire".

**9) Récapitulation:** Cette étude a visé, en premier, les faits délimités en § 7, qu'elle a expliqués à partir des exigences distributionnelles inhérentes à toute langue agglutinante. Ainsi, le codage des formes verbales doit rendre compte de leur caractère bivalent (sens prototypique du lexème verbal). Ce codage ne pose pas de problème tant qu'il agglutine des indices personnels: leur forme tangible et leur distribution préservent bien la position centrale du RD. Mais le basque oppose formellement la 1 et la 2 pers. à la dite troisième personne dont les variantes nulles ne sauraient sauvegarder l'équilibre morphémique. Pour pallier ce déficit, la langue montre, lors du codage des différents morphèmes verbaux (et, en particulier du M et du T) deux types de stratégies: au PRS, la case vide de l'ABS, à gauche du RD, est couverte par un élément concret signalant le début de la forme liée, ce qui semble suffire même dans les formes à E 3 et représentation *-Ø*, dans lesquelles le RD est l'élément final (*du* "il/ elle (l)a"): c'est le remplissage minimum. Au PAS, c'est le morphème concret de T qui signale, à droite, la fin de la forme liée. Dans cette deuxième stratégie, le principe de l'équilibre morphémique interdit, si l'ABS nominal est de la 3 personne, la succession E-T et produit le déplacement de l'indice personnel d'E (variante tangible) à gauche du RD, en préservant la position centrale de celui-ci. Les formes résultantes n'ont plus d'indice d'ABS 3, comme si la valence du lexème verbal (ou de l'AX.BI) la rendait superflue. On pourrait néanmoins se demander si ces formes-là (du type (14) ne présenteraient-elles pas un marquage négatif ou par défaut. Car c'est justement leur "irregularité" (en me servant du terme employé par les grammaires basques), dûe au déplacement, qui indique que l'absolutif patient impliqué par la valence verbale ne peut être qu'une 3 personne, dont la pluralisation est bien codée dans le verbe. (cf. 14b.).

<sup>15</sup> Mais cette idée devrait être vérifiée par une analyse morphonologique, inabordable ici; car la marque de T pourrait être *-an*, et non pas *-n*, comme il est généralement admis. Il faut noter, par ailleurs, qu'en biscayen, les formes du potentiel PRS et PAS (*neinke*, *neinkean*, par ex.) s'emploient aussi bien comme AX de V. UN que de V. BI: (*ni*) *etorri neinke*; (*nik*) *egin neinke*, par ex. "je peux venir/je peux faire", l'indice actancial *n-* étant coréféré à un ABS sujet (*ni*), à un E sujet (*nik*). Or, dans le premier cas, (*etorri neinke*), on ne peut pas alléguer de déplacement d'un E inexistant et, compte tenu qu'une des prédictions des splits concerne les formes modales, y aurait-il lieu d'en parler ici? Car traiter d'erreur, comme on le fait dans la grammaire, la neutralisation de la conjugaison UNI/BI risque d'être une solution simpliste qui en camoufle la cause.

Ceci dit, les variantes concrètes de l'ABS 3 fonctionnent, chacune dans son paradigme comme des marques d'accord, dans la mesure où elles commutent avec les indices ABS 1, 2. Mais il y a des lacunes dans les formes synthétiques (Rotaetxe: sous presse<sup>1</sup>) qui rappellent, même à propos de la variante *d*-, qu'elle représente un élément de remplissage d'une case structurelle vide, au niveau de l'information actancielle. En niant à cet élément le statut d'indice actanciel, l'analyse présente questionne le caractère triactanciel des formes à D, vues en (11) et (12), par ex. Je reprendrai cette question plus bas.

On a vu, en outre, que les formes du PAS du Potentiel (biscayen/normatif) ne contredisent pas la double Règle 22; elles suivent le même principe général de codage: deux cases successives de droite ne peuvent pas être occupées par des variantes tangibles si celle de gauche ne l'est pas et deux cases de droite peuvent être occupées dans les mêmes conditions si celle de gauche l'est aussi. De là que, si l'E est coréféré à la 1 ou à la 2 pers., les séquences *E-T* (ou *M-E*<sup>16</sup>) sont grammaticales, pourvu que l'ABS ait le même type de corréférence (cases de droite couvertes et de gauche aussi); si l'E est coréféré à 1 ou à 2, mais l'ABS renvoie à une 3 pers., ces séquences - dont les deux cases droites auraient des variantes tangibles, la case à gauche étant vide - présentent la situation refusée par la langue qui produit les déplacements connus. Finalement, si l'E est 3, les cases de droite montrent la séquence *-Ø-N*, à l'Indicatif, sans problème, même si l'ABS est 3. Aux Modes contenant *KE*, cette marque étant compatible avec *-N*, les séquences du type *-KE-Ø-(N)* font partie de formes ayant une variante concrète d'ABS 3 (cf. par ex. 8.4).

Parmi les éléments structuraux de la forme verbale, l'opposition de Mode a une importante fonction sémantique. L'opposition de Temps permet d'obtenir deux paradigmes différents et sa marque concrète signale la fin de l'unité. Les éléments reliés aux personnes (indices et marques) indiquent par leur forme la personne et par leur distribution la fonction (A/P) de chacun des deux actants. Ce sont ces éléments, ainsi que le morphème T, qui supportent la conjugaison du verbe basque qui n'aboutit pas à des formes fléchies mais à des formes liées. La précision est essentielle, les formes fléchies ne permettant pas de déplacement.

En ce qui concerne les formes univalentes, la structure (17) n'est évidemment pas la leur. Pour ce qui est des Règles (22) et (22'), elles se vérifient bien dans ces formes-là mais y offrent peu d'intérêt: la distribution des morphèmes et, partant, l'équi-libre morphémique ne saurait être compromis dans les formes des verbes univalents. En effet, même lorsqu'elles montrent l'indice de D, celui-ci constitue une expansion facultative et non pas un élément obligatoire de la structure des formes verbales liées.

Finalement, on peut se demander pourquoi ce que l'on peut tenir pour "irrégularité" de la conjugaison basque, qui se retrouve aux formes du Passé de toutes les variétés dialectales et qui a fait l'objet de cette étude concerne les formes de 3. personne d'Absolutif, soit de participant patient. J'ai signalé ci-dessus que la particularité de ce de ce qu'on appelle la non-personne (qui représenté un non-participant au procès) a depuis longtemps été signalée par Emile Benveniste. Et ce n'est pas un fait particulier à une langue particulière. Dans une étude non publiée, Charles Paus a montré que dans un échantillon de langues extrêmement variées qui fait l'objet de son étude et dans lesquelles le verbe s'accorde avec le sujet et avec le complément d'objet: "Zero person/case affixes in double agreement languages usually correspond to third person categories".

---

<sup>16</sup> Les limites du texte ne m'ont pas permis de présenter les formes correspondant au type "si tu ...je te verrais". On a, évidemment, en basque un indice ABS 2, un indice E 1 et la marque du M, soit: ...ikusiko zintu-ke-t, qui montre la séquence M-E.

La question qui se présente alors est de savoir si les formes basques tenues pour triactancielles, dans lesquelles l'élément coréférent au complément d'objet ne peut être, au présent que *-d* (et au passé, ce sont des formes à déplacement) sont des formes comprenant bien les indices de trois actants. Mais il m'est impossible d'aborder ce problème litigeux dans la présente contribution.

## REFERENCES

- Azkue, R.M. de ([1923-1925] 1969) *Morfología Vasca*, Bilbao Academia de la Lengua Vasca Réimpr. 3 vols., Bilbao: La Gran Enciclopedia Vasca, 1969 (en particulier, vol. 2).
- Benveniste E. ([1956]1966) "La nature des pronoms", in *For Roman Jakobson*, Mouton, The Hague/Paris, reprod. (1966) *Problèmes de linguistique générale* I:251-257, Paris: Gallimard.
- Bossong, Georg (1984) "Ergativity in Basque", *Linguistics*, 22: 341-392.
- Comrie, B. (1979) "Degrees of ergativity: some Chukchee evidence", in Plank F. (ed.) (1979): 219-240.
- Dixon, R.M.W. (ed) (1976) *Grammatical Categories in Australian Languages*, Camberra: Australian Institute of Aboriginal St.
- ----- (1979) "Ergativity", *Language*, vol. 55, nb. 1: 59-138
- ----- (1994) *Ergativity*, Cambridge: Cambridge Univ. Press.
- Douglas,W.A. et al. (ed) (1977) *Anglo-American Contributions to Basque Studies - Essays in Honor to Jon Bilbao*, Reno (Nevada.).
- Harris, Z.S. ([1968]1971) *Structures mathématiques du langage*, Paris: Dunod.
- Hockett, Ch. F. ([1958]1976) *Curso de Lingüística Moderna*, Bucnos Aires: Editorial Universitaria.
- Hualde, J.I., J. Ortiz de Urbina (1993) *Generative Studies in Basque Linguistics*, Amsterdam/Philadelfia: J. Benjamins
- Laka, Itziar (1993) "The Structure of Inflection:A case study in X<sup>o</sup> syntax", Hualde,J.I.- Ortiz de Urbina, J.(1993):21-69
- Lazard, G. (1994) *L'Actance*, Paris: P.U.F.
- Lyons, J. ([1968]1971) *Introduction to theoretical Linguistics*, trad. esp. (1971) *Introducción a la lingüística teórica*, Barcelona: Teide.
- Maurais, J. (éd.) (1987) *Politique et Aménagement linguistiques*, Québec/Paris: Conseil de la langue française/Le Robert.
- Ortiz de Urbina, J. (1989) *Parameters in the grammar of basque*, Dordrecht: Foris.
- Paus, Ch. (non publié) "Subject and Direct Object in Transitive Verb Agreement"
- Plank F. (ed.) (1979) *Ergativity - Towards a Typology of Grammatical Relations*, New York/London: Academic Press.
- ----- (1984) *Objects: towards a theory of grammatical Relations*, New York/London: Academic Press.
- Rebuschi, G. (1982) *Structure de l'énoncé en basque*, Paris: Collection ERA; rééd. 1984, Paris: SELAF.
- Rotaetxe, K. (1977) *Estudio estructural de Ondárroa - Resumen de Tesis de Doctorado*, Universidad de Salamanca.
- ----- (1978a) *Estudio estructural del euskara de Ondárroa*, Durango (Bizkaia): L. Zugaza.
- ----- (1978b) "Lingüística-Lógica: la construcción ergativa vasca", *Revista de la Sociedad Española de Lingüistica*, 8,2, 1978: 431-445.

- ----- (1978c) "Pronoms personnels et personnes du discours dans la langue basque", *Actes du Quatrième Colloque International de Linguistique Fonctionnelle*, Oviedo: Universidad de Oviedo: 244-255.
- ----- (1987) "L'Aménagement linguistique en Euskadi", in Maurais, J. (éd) (1987): 159-210.
- ----- (1992) *Quelques traits typologiques du basque et ergatif*, European Science Foundation: EUROTYP Working Paper, IV/4.
- (sous presse1) "L'actance en basque", in European Science Foundation, *Programme de Typologie des langues d'Europe (EUROTYP)*, (Gr. IV), Berlin: Mouton de Gruyter.
- (sous presse2) "Constructions triactancielles et Datif", in European Science Foundation, *Programme de Typologie des langues d'Europe (EUROTYP)*, (Gr. IV), Berlin: Mouton de Gruyter.
- Rotaetxe, K. et J.L Doneux (1971) "Sur un point de morphologie nominale du basque", *Fontes Linguae Vasconum*, 9: 269-290.
- Silverstein M. (1976) "Hierarchy of features and ergativity", in Dixon, R.M.W. (ed.) (1976): 112-171.
- Trask, R.L. (1977) "Historical Syntax and Basque Verbal Morphology: Two Hypotheses", in Douglas, W.H. et al. (ed.): 213-217.
- ----- (1979) "On the origins of the ergativity", in Plank, F. ed. (1979): 385-404.